

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 20 septembre 2010

L'an deux mil dix, le vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

M.D. Gautier-Hurtado, P. Caumont, M.F. Davoult, D. Guéville, C. Nocque (20 h 45), G. Perocheau, L. Bertho, P.M. Botalla-Piretta, F. Brouillard, J.R Delahaye, J.L Fort, I. Hard, H. Hauchecorne, B. Letullier.

Etaient absents :

A. Coté, H. Leprévost, M. Taulin, A. Vanheel (pouvoir à J.R Delahaye), A. Vasseur.

Secrétaire de Séance :

J.R Delahaye.

Le procès-verbal de la précédente séance du 6 juillet 2010 est approuvé et signé par les conseillers municipaux.

### 1 – PERSONNEL COMMUNAL

**\* MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

**10.06.52**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que l'organisation du ménage des bâtiments communaux doit être régulièrement adaptée en fonction des besoins et des agents. Un agent affecté au ménage des locaux communaux et équipements sportifs a souhaité diminué la durée hebdomadaire de travail de son poste pour raisons personnelles. Il est donc nécessaire d'attribuer ces heures de ménage à un autre agent. Il est ainsi proposé de modifier un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et de le porter à 16/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> octobre 2010 au lieu de 5/35<sup>ème</sup>. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* décide** de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe affecté à la surveillance des enfants en cantine et à l'entretien des locaux communaux, et de le passer de 5/35<sup>ème</sup> à 16/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**\* CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>EME</sup> CLASSE POUR LA SURVEILLANCE DE CANTINE**

**10.06.53**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que la surveillance des enfants sur le temps périscolaire, et plus particulièrement pendant la restauration du midi, est assurée par du personnel communal. En 2009, un 6<sup>ème</sup> agent a été recruté à titre temporaire pour faire face à l'augmentation de la fréquentation de la cantine. Compte tenu du nombre d'enfants inscrits pour la rentrée 2010/2011 (environ 40 enfants en maternelle, 80 enfants en élémentaire), il est nécessaire de pérenniser ce poste de surveillante. Il est donc proposé de créer un poste de surveillante en cantine à 5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* décide** de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe affecté à la surveillance des enfants en cantine sur le temps périscolaire à hauteur de 5/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

### 2 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – AVENANT

**10.06.54**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de la mise en place du Relais Assistantes Maternelles intercommunal, un Contrat Enfance Jeunesse a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Havre en 2006 pour une durée de 4 ans. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la CAF présentera ses contrats par année civile. Il est donc nécessaire de signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse initial afin de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2010. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* autorise** Madame Le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2010 avec la CAF du Havre.

### 3 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES

10.06.55

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler l'adhésion de la commune au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2010. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **autorise** Madame Le Maire à procéder au versement de la cotisation 2010 au Fonds Départemental d'Aide du Jeunes qui s'élève à 349,37 € (0,23 € / habitant). Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2010.

### 4 – COMMUNICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA CODAH

10.06.56

Conformément à l'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Président de la Communauté de l'Agglomération Havraise a adressé à la commune un exemplaire du Compte Administratif 2009 adopté par le conseil communautaire le 12 mai 2010, pour communication aux membres du conseil municipal. Ce document peut être consulté en mairie. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **prend** acte de la communication du Compte Administratif 2009 de la Communauté de l'Agglomération Havraise.

### 5 – AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD 34 PAR LE DEPARTEMENT

10.06.57

Madame Le Maire et Monsieur Patrick CAUMONT, adjoint chargé de la voirie, présentent aux conseillers municipaux le projet d'aménagement de la RD 34 proposé par les services départementaux pour améliorer la sécurité des piétons entre le hameau de la Vallée et la commune de Saint Laurent de Brèvedent, où est situé l'arrêt de car. Ce projet fait suite à une réunion du collège départemental de sécurité routière. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention, 14 votes pour),*

\* **émet** un avis favorable au projet d'aménagement de sécurité sur la RD 34 proposé par le Département.

### QUESTIONS DIVERSES

\* Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une maison locative a été attribuée à un jeune couple avec deux enfants en bas âge. Il est cependant impératif de faire faire des travaux de mise aux normes électriques afin d'installer, entre autre, des convecteurs ; la maison voisine et mitoyenne doit également bénéficier des mêmes travaux, et ce avant l'hiver. Les conseillers municipaux donnent leur accord de principe sur la réalisation de ces travaux, d'un montant estimé à environ 8 000 €. Le coût de la chaudière du gymnase a pu être avantageusement négocié, libérant ainsi les crédits nécessaires à ces travaux dans le budget 2010.

\* Madame Le Maire donne lecture des remerciements de Madame Jocelyne DESERT, au nom du Club des Aînés, pour l'utilisation du parking de la salle polyvalente à l'occasion de la kermesse. Des remerciements sont également adressés à Jean-Marc LEMAISTRE et toute son équipe du service technique pour leur aide.

\* Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des remerciements de Monsieur Antoine COLBOC pour la subvention attribuée pour la création d'un aménagement d'hydraulique douce.

\* Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la création du site internet du SMBV (Syndicat Mixte des Bassins Versants) de la Pointe de Caux : <http://www.smbv-pointedecaux.fr>.

\* Madame Le Maire transmet aux conseillers municipaux les informations communiquées par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et relatives aux statistiques des interventions de l'année 2009 pour la commune de Saint Martin du Manoir :

- 2 interventions pour feu de cheminée, 1 pour feu de véhicule,
- 2 interventions pour inondation, 22 pour destructions d'insectes,
- 3 interventions pour assistance-malaise sur la voie publique, 2 pour assistance à personne pour urgence vitale,
- 2 interventions pour accident avec blessé non incarcéré et 3 pour accident de personne à domicile.

\* Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que le rapport d'activité 2009 de la CODAH a été publié. Il est consultable en mairie.

\* Monsieur Didier GUEVILLE, Adjoint chargé de la jeunesse et des sports informe les conseillers municipaux que le nouveau module de vestiaire de foot vient d'être installé.

\* Madame Marie-Françoise DAVOULT, adjointe chargée de l'animation et la communication, donne les dates des prochaines manifestations :

- Le 13 octobre : remise des prix des jardins fleuris,
- Le 11 novembre : commémoration au monument aux morts et remise des médailles du travail,
- Le 14 novembre : repas des Aînés.

\* Monsieur Hervé HAUCHECORNE, conseiller municipal, demande des informations sur l'affaissement de chaussée parking de l'Europe : Madame Le Maire répond que les travaux de réparation seront prochainement commandés par la commune, l'assurance de la CODAH ayant décidé de ne pas prendre en charge cet incident ; effondrement qui nous semble avoir été provoqué par le passage des camions bennes qui vident les conteneurs à verre.

\* Monsieur Christian NOCQUE, adjoint chargé de l'urbanisme, fait part aux conseillers municipaux de la visite de l'atelier municipal de la commune de Cauville lors de son inauguration.

La séance est levée à 21 heures 40.